Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 6 Dhoulhajja 1445
12 Juin 2024

N° 68

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1555**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1556**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1559**
Homologation de résolutions **1560**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1560**
Avis aux créanciers..... **1564**
Convocations
Sociétés anonymes **1565**
Sociétés communautaires..... **1566**
Autres sociétés **1566**
Actes Administratifs
Avis au public **1566**
Divers
Avis au public..... **1567**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE **1568**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE TOURISTIQUE EL MOURADI

Société anonyme

Au capital de 59.453.500 Dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi BP48, El Kantaoui 4089

RNE : 0022965 S

MF : 22965 S/AM/000

CNSS : 165415-30

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 17/02/2024 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 5/6/2024 sous le n°24803687 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 7/6/2024, sous le n°202468055 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2022.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022.

5. Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

6. Renouvellement du mandat de Mr Mohamed Mokhtar Ben Hassine, co-commissaires aux comptes pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

7. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Il appert des délibérations du conseil d'administration du 20/02/2024 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 5/6/2024 sous le n°2480688 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 7/6/2024, sous le n°202468055 qu'il a été décidé :

1. Renouvellement du mandat du président directeur général Mr Mourad Mhiri pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

2. Pouvoir du président directeur général.

3. Renouvellement du mandat du directeur général adjoint Mr Sami Mhiri pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

4. Pouvoir du directeur général adjoint.

2024S00788SANB2

AFRIQUE ASSISTANCE

Société anonyme

Capital social : 1.000.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Tamayouz - 4ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 0341597P

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 29/2/2024 (enregistré à la Recette des finances Charguia Tunis le 20/5/2024 sous le Qn°M073569 En°24806027)

- Le conseil a décidé de nommer M. Zigor Diez Gamboa en qualité de nouveau président du conseil d'administration

- M. Arturo Alejandro Manzanares de Diego a démissionné de son poste d'administrateur

- M. Miguel Gomez Tovar et M. Victor Galand el Sastre sont nommés en qualité d'administrateurs

Un exemplaire été déposé au Registre National des Entreprises le 3/6/2024 sous Identifiant Unique n°0341567P et dossier n°202466536.

2024401484SANB2

SOCIETE DE CONCASSAGE ET DE PRODUITS PREFABRIQUES (en liquidation) SOCOPRE

S.A au capital de 260.000 Dinars

Siège social : Z.I la Charguia I - 2035 - Tunis

MF : 0005942M/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire daté du 31 mai 2024 enregistré à la recette des finances la Charguia 1 le 3 Juin 2024 sous le n°24705718 Quittance n°M079507, ainsi que le rapport du liquidateur enregistré à la recette des finances la Charguia 1 le 3 juin 2024 sous le n°24705719 quittance n°M079515 dont un exemplaire de chacun a été déposé au Registre national des Entreprises le 5 juin 2024 sous le n°202467420, les actionnaires ont décidé la clôture de la liquidation de la société, donné quitus au liquidateur et la radiation définitive du Registre National des Entreprises.

2024401494SANB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE BELLASTORIA - SUARL

Capital : 10.000 DT

Siège social : N°06 rue du Lac Toba - Les Berges du Lac La Marsa 1053

MF : 1776000S

Suivant PV de l'Assemblée extraordinaire du 24 avril 2024 enregistré à la Recette des Finances Les Berges du Lac sous le n°24504417, Quitt n°M063023 en date du 24 Mai 2024, et dont une copie du dossier a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 28/5/2024 sous le n°202464390

Il a été décidé :

La dissolution de la société et la nomination de Mr Hichem Sellami comme liquidateur de la société.

2024401469SRUB2

AUTRES SOCIETES

Société Civile Immobilière «Yassmine»

Société Civile

Capital : 1761.120.000 DT

Rue Kamel Atatürk Tunis

MF : 0786067L

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26/02/2023 enregistré à la recette des finances, Rue Ghandi, le 20 mai 2024, quittance numéro M046312, enregistrement numéro 24802951, une copie du procès-verbal de l'assemblée générale a été déposé au centre

national du registre des entreprises en date du 6/6/2024 sous le n°202467681, il a été décidé ce qui suit :

- Prolongation de La période d'activité de la société jusqu'au 31 décembre 2028.

- Renouvellement du mandat de M. Hassen Brour en tant que gérant de la société

- Maintient du siège social et du lieu d'activité de la société au 49 rue Kamel Atatürk, 1001, Tunis.

2024401482SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 21/5/2024 et enregistré à la recette des finances Quai Tarek Ibn Zied le 22/5/2024 quittance n°M035053 enregistrement n°24202397 monsieur Fathi Rayhane demeurant à Bizerte, a vendu à Mr Med Ali Ben Slimene Kodia Rawebi Bizerte, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local situé à la rue Nelson Mandela n°5 cité Bougatfa 2 Bizerte destiné à tous types d'activités, pour un prix total de dix sept mille dinars.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de maître Hajjem Sofien avocat à son étude sise à la rue Moncef Bey Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié au journal quotidien en langue arabe "Echourouk" et au journal quotidien en langue française "Le Quotidien" parus le 28/5/2024.

2024T00579FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17/5/2024 enregistré à la recette des finances Menzah 9 le 22/5/2024 (quittance n°M049495 n° d'enregistrement : 24201579) Makrem Bousselmi demeurant à Bouaouen Jendouba, a vendu à Monsieur Ali BOULIFA demeurant à la rue Abdelaziz Thaalbi Menzah9 Tunis, le fonds de commerce sis au Centre X avenue Taher ben Ammar Menzah 9 Tunis, exploité en Cafeteria.

Les oppositions doivent être déposées chez Maître Hichem Zoubli, MF : 840804/E ayant cabinet au 10 rue Medhat Bêcha résidence Sindbad 2 Bloc D 3ème étage 1001 Tunis dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 5/6/2024.

2024T00585FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat dont signature légalisée en date du 20 et 28/12/2023 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 15/02/2024 sous le n°2470095, quittance n°M027315.

La société sara commerce enregistré au registre de commerce Matricule fiscal n°1506320/F représenté par Monsieur Nabil Mrabit CIN 06275657 sis à l'Avenue Hédi wali Hammamet 8050, a vendu sous toutes les garanties de fait et de droit, tout le fonds de commerce sis à l'avenue Hédi Wali Hammamet au société kozal deco enregistré au registre de commerce matricule fiscal n°1828552/K représenté par Monsieur Lotfi Dagfous CIN 06288673 sis à l'avenue Hédi Wali Hammamet.

Toute opposition sera acceptée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente vente au JORT et ceci au cabinet de l'avocate Maître Mastour Saida au 4 Rue Tazarka Nabeul.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 1/3/2024.

2024T00586FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente sous seing privé enregistré à la recette des finances de Gabès le 4/6/2024 sous le numéro M014680, folio numéro 200439, M. Ahmed Ben Boulbaba Hajaj a justifié le droit de M. Youssef Ben Boulbaba Hajaj selon la procuration attribuée a vendu et cédé à la Sté Les Magasins De Ghannouche son responsable M.Sarhan Ben Abdallah Elbaji de toute l'origine commerciale nommé «Ghannouche Market» est représentée dans le commerce de détail de divers produits dans des magasins spécialisés, se trouvant à la rue La Liberté 6021 Ghannouche Gabès Avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur sis au lieu même des fonds de commerce rue La Liberté 6021 Ghannouche, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» le 6/6/2024.

2024R01587FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé du 22/11/2023, enregistré à la recette des finances de Midoun, quittance n°M003257, enregistrement n°24200150, Nassim Bouchouicha, identifiant unique 1788065A, domicilié à Ajim Djerba, a vendu à Ibtissem Errkik, domiciliée au 64 Sidi zeid Houmt souk Djerba, le fonds de commerce, café catégorie 1, sis à la rue Mosbah Jarboaa Midoun Djerba.

Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce et cela dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 12/5/2024 au journal quotidien Chourouk.

2024R01588FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP daté du 15/4/2024 enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 9/5/2024, sous le n°24202984 quittance n°M061509, la société Premises Hayson, Sarl, identifiant unique n°0858761B, ayant son siège social 5 Av. Bahi Ladgham Nasr 2 Ariana, a cédé à la société Tunisian Beauty Travel, SARL, identifiant Unique n°1499089C, ayant son siège social immeuble Douas route Touristique Hammam - Sousse, la totalité du fonds de commerce

consistant en un point de vente d'articles d'ameublements et de décorations, sis à l'Immeuble Daouas route touristique Hammam - Sousse.

Toute opposition doit être faite dans un délai de vingt jours à partir de la date de l'insertion de cette publication au JORT et ce entre les mains de l'acquéreuse à son siège social sis à l'immeuble Douas route Touristique Hammam - Sousse.

La présente vente a été publiée au journal Achourouk paru le 31/5/2024.

2024S00777FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28/5/2024 enregistré à la recette des finances d'Oussletia le 29/5/2024 n° de reçu M011157 n° d'enregistrement 24200452 Mr Ridha Ben Hédi Gaaïeb résident à la Rue Elyes El Mansourah Kairouan a vendu le fonds de commerce exploité comme pharmacie au centre commercial d'Oussletia gouvernorat de Kairouan à monsieur Souhail Ben Mohamed Houssine résidant au lotissement Ettakaddom cité Ichbilia Kairouan. Les oppositions seront reçues au domicile élu de l'acheteur au lotissement Ettakaddom cité Ichbilia à Kairouan dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cet avis. Copie de cet avis a été publiée au journal «Echourouk» en date du 5/6/2024.

2024S00781FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé en date du 31/5/2024 enregistré auprès de la recette des finances de Kairouan la Mansourah le 5/6/2024 quittance n°M05424 n°24203315 Mr Tarek Ben Ahmed Balti titulaire de la CIN n°01851688 a vendu son fonds de commerce sujet fast-food situé à Cité commerciale n°2 Kairouan à Mr Hamza Ben Salem Brini titulaire de CIN 07656775. L'acheteur annonce que les oppositions probable seront mises aux délais légaux auprès de l'adresse de L'avocat Maître Abdelkarim May sis au 06 Rue Mohamed HIioui Kairouan dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux "ECHOUROUK" et "le Quotidien" du 7/6/2024.

2024S00782FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié en date du 27/5/2024 enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal n° du reçu M041114.

Hichem Dimassi a donné à Salem Dimassi la totalité du fonds de commerce, sis à l'Avenue Habib Bourguiba avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié aux journaux "Echourouk et Le Quotidien" du 5/6/2024.

2024S00783FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 4/4/2024 et du 11/4/2024 enregistré à la recette des finances de zawit Sousse le 10/5/2024 quittance n°M021528 enregistrement n°24200692 publié dans le journal Echourouk le 5/6/2024 Monsieur Yosri Ben Habib Tebessi domicilié au 2 rue de la Libye Jem a vendu à Mahmoud Ben Mahmoud Godbane domicilié à l'avenue Ibn Jazzar Skanes gouvernorat de Monastir tout le fonds de commerce avec ses éléments matériels et incorporels exploité aux deux locaux sis à la rue sidi Abdelghani Zawit Sousse rue Sidi Abdghani Zawit Sousse destiné à tout genre de commerce et commerce de fabrication et vente des produits pâtissiers.

Et toute opposition se fait auprès de l'acheteur dans son adresse susmentionnée dans les délais du 20 jours après publication de cet article.

2024S00784FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 17/5/2024 enregistré à la recette des finances rue de l'Indépendance Sousse sous le n°24202773 quittance n°35943 Monsieur Belgassem Ben Chadli Boularas titulaire de la CIN n°01929961 a vendu à Monsieur Hamdi Ben Mohamed Ali Wesslati titulaire de la CIN n°06853925 le fonds de commerce à usage de vente des aliments légers et autres sis à la Rue Kaled Ibn Ilwalid Sousse Médina avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront reçues dans le délai légal chez Maître Takoua Fajjari avocate à la cour d'appel sis au 40 rue da la République Sousse 4000. Cela a été publié dans le journal le Quotidien du 02/6/2024.

2024S00785FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente du fonds de commerce daté en 30-5-2024 et enregistré à la recette des finances cité Riadh Sousse en date du 31-5-2024 sous n°24201557 quittance n°M040535 et l'annexe du contrat de vente du fonds de commerce daté en 3-6-2024 et enregistré à la recette des finances, cité Erriadh Sousse en date du 3-6-2024 sous n° 24701570 quittance n°M040749 rédigé par Maître Chaima Ben Ammar avocate à Sousse; Madame Hajer Bent Zahi Haddadi au profit de son frère Abdelkarim Ben Zahi Haddadi a vendu et cédé à Madame Mabrouka Yahia épouse Ali Farhat la totalité du fonds de commerce du local destiné à tous commerces sise à l'Av. Ettaoufik-Cité Riadh Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur dans le local concerné sis à l'Av. Ettaoufik - Cité Riadh Sousse dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort.

Cette annonce est publiée dans le journal quotidien Achourouk du 6-6-2024.

2024S00786FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Monastir le 16 mai 2024 sous le n° 24204377 Mr Jihad EZZI demeurant à Monastir, inscrit au registre de commerce au tribunal de Monastir sous le n°A 1591812017, identifiant unique n°1283449J, CIN n°06870043 a vendu à Mourad Nouira CIN n°06759722, demeurant à Monastir, la totalité du fonds de commerce du café «FABRIKA» sise à Monastir.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Mourad Nouira sis à Monastir rue Mohamed MHALLA et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 01 juin 2024.

2024S00787FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte écrit signé le 30 mai 2024 et enregistré au Registre Financier, El Khawarizmi de Kairouan (reçu n°M065574 ; numéro d'immatriculation 24203386), a vendu et cédé Sana Oraibi, titulaire de la carte nationale d'identité numéro 08472799, titulaire du numéro d'identification fiscale R/1871593, demeurant à la rue Al-Ghazali, Bou Hassina, Sousse, à Abdelnabi bou Ali Saanouni, titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 01867930, résidents du 03, rue Abou Al-Bishr Al-Basri Al-Sahbi, 01 Kairouan, tous actifs commerciaux exploités dans la vente de produits artisanaux traditionnels, sis à la rue 7 Novembre, numéro 128, Kairouan (actuellement rue 14 Janvier), et le bureau est inscrit au Registre National des Institutions sous le numéro A 09172212024. Les objections sont acceptées par M. Khemais Mannai, l'avocat dont le bureau est situé Le vaisseau spatial tunisien à la piste numéro 24, Montplaisir, Tunisie, dans un délai de vingt jours à compter de la date de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shourouk le 6 juin 2024.

2024S00789FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte du 15/5/2024 enregistré à la recette des finances le 27/5/2024 sous le n°24201107 quittance n°M023608, Madame Soumaya Bent Abdelhamid Chekir, C.I.N n°06788333 demeurant à l'Avenue Ali Bourguiba Skanes Monastir a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au n°01 du complexe administratif et commercial (R6) Monastir exploité à l'activité du Fast-Food, à Monsieur Marouwan Ben Taher Hizem C.I.N n°06941944 demeurant au 26 Cité Omrane Monastir.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son local 26 Cité Omrane Monastir dans un délai de 20 jours à compter de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette cession a été publiée aux journaux "Echourouk et le Quotidien" datés du 4/6/2024.

2024S00790FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'acte de vente d'un actif commercial rédigé par M. Mohamed Yosri Karaa dont le bureau est situé à Mahdia rue de la justice MAHDIA défini par signature le 23/5/2024 et enregistré à la recette des finances de Mahdia sous le numéro de récépissé M43268 le 23/5/2024, M. Mourad bin Muhammad bin Al-Zahani Ghadeer, demeurant à Mahdia, a vendu l'ensemble du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux exploités pour le commerce de vêtements en détail, vendant des vêtements prêts à porter situé sur la rue de Tunis Mahdia 5199 à Mr Khairi bin Al-Jilani bin Omar.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de Maître Mohamed Yosri Karaa, l'avocat son bureau est situé à Mahdia rue de la justice dans un délai maximum de 20 jours de la date de sa parution au jort.

Cette annonce a été publiée dans le journal Le Quotidien le 30 mai 2024 page 11 Publicité.

2024S00791FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Rached Farhat, Avocat à la cour de cassation titulaire de la CIN n°039002834 et Identifiant fiscal n°299125P-A-P-000, informe, qu'en vertu d'un contrat de vente du fonds de commerce en date du 4-6-2024 enregistré à la Recette des Finances av. Léopold Senghor le 4-6-2024 quittance n°40522 enregistrement n°24202886, Jalel Ben Mohamed ben Ali Mansour titulaire de la CIN n°06783571 a vendu au profit Sabrine Bent Zouheir Ben Mohamed Ennem titulaire de la CIN n°09335467 l'intégralité du fonds de commerce exploité dans un local revenant au propriétaire Ibrahim BEN MABROUK dans l'activité de café de première catégorie sis au RdCh. rue Jalloul Ben Cheriffa Sousse Medina d'une superficie de 55 m².

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel et cela entre les mains de l'acheteuse Sabrine Bent Zouheir Ben Mohamed ENNEM à l'adresse 9 rue Esslama Zone 114 Hammam Sousse.

Cette annonce a été publiée aux journaux quotidiens "La Presse et Essahafa" le 7-6-2024.

2024S00793FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte daté le 9/5/2024 et enregistré à la recette des finances bureau 2 Kbeli le 20/5/2024. Reçu n°24202612, M013178. Monsieur Mohamed Rjeb Emhmed Touir nationalité libyenne passeport n°NJ50Z72F délivré le 17/3/2017 a vendu à Monsieur Ali Ben Sghair Ben Amor Mansri titulaire de la CIN n°05995008 délivrée le 12/7/2016, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des chaussures et vêtements et tout acte de commerce rue Hamem Kbeli.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Essabah et le Quotidien" le 29/5/2024.

2024X00762FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22/5/2024 enregistré le 28/5/2024 sous le n°24202231 (Quittance n°M061485) Mr Kamel Hamrouni CIN n°05244043, identifiant unique 0444047G, demeurant à la route de Tunis km 2.5 Sfax, a vendu à Mme Sameh Kammoun CIN n°05335198, demeurant à la rue Bourguiba avenue Ibn Badis Elaïn Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la résidence Rayhana Nasiriya Bloc A n°3 Prés de mosquée Al-Lakhmi Sfax destiné à la vente des vêtements et des accessoires avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues, dans les délais légaux, au bureau de Maître Rafaa Ayedi sis au 13 Avenue Farhat Hached Sfax.

Dépassant ce délai, toutes les oppositions seront rejetées.

Une annonce de cette vente a été publiée au quotidien Echourouk du 5/6/2024.

2024X00766FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 22/11/2017 enregistré à la Recette des finances Bab Souika le 23/12/2022 quittance n°M083378 enregistrement n° 22202763, Mr Tawfik Ben Mohamed Ben Bouzayen Benkamel, a vendu le fonds de commerce d'un local destiné pour tout commerce sis au RDC rue Elbellar n° 2 Tunis, à Mr Walid Ben Ammar Ben Belguessem El Marouani.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 11 juin 2024.

2024401475FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 30/5/2024 enregistré à la recette des finances l'Ariana le 31/5/2024 Quit 75639 Enreg 24205722. Sté «Héritiers Moncef Ksontini» a vendu à Sté «IRM AUTO» la totalité du fonds de commerce sis au M n°1 45 rue des fruits Sokra Ariana, publié au journal le Temps n°16278 du 5/6/2024. Toute opposition doit être déposée au cabinet du Maître Saadani Med Anouar l'avocat sis au 49 avenue Habib Bourguiba cité Taieb Mhiri l'Aouina, Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

2024401478FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 30/5/2024 enregistré à la recette des finances l'Ariana le 31/5/2024 Quit 75638 Enreg 24205721. Sté «Héritiers Moncef Ksontini» a vendu à Sté «IRM AUTO» la totalité du fonds de commerce sis au M n°2 45 rue des fruits Sokra Ariana, publié au journal le Temps n°16278 du 5/6/2024. Toute opposition doit être déposée au cabinet du Maître Saadani Med Anouar l'avocat sis au 49 avenue Habib Bourguiba cité Taieb Mhiri l'Aouina, Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

2024401479FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente du 5/6/2024, signé le 6/6/2024, enregistré à la Recette des Finances Beb Souika le 6/6/2024 sous le n°24201982, Q n°M048208, Mr Lotfi Ben Mbarek Ben Ammar Khelifi demeurant au 01 Rue 4131 Ezzouhour Tunis, a vendu à Mme Ilheme Bent Moncef Ben Cherniya demeurant au 10 Rue du Maroc Tunis, le fonds de commerce - vente des lunettes - avec ses éléments corporels et incorporels,exercé au local sis au 103 bis Rue Bab El Khadra Tunis, avec tous ses éléments au prix de vingt mille 20.000,000 dinars.

Les oppositions sont acceptées chez Maître Elhajji Masmoudi Sonia, Avocate près la cour de cassation, à son bureau sis au 56, rue de Syrie Tunis dans les délais légaux.

Ce texte a été publié aux deux journaux Echourouk et le Quotidien du 8/6/2024.

2024401496FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 15/5/2024 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 6/6/2024 sous le numéro 24202649 et quittance n°M048900, Mme Wided Boujeh titulaire de la CIN n°07077711 cède à Mlle Sofia Radia Zahhar titulaire de la CIN n°14807736 la totalité du fonds de commerce consistant à un café sis à l'angle rue Nelson Mandela n°69 et rue Iran N°28 Tunis.

Les oppositions se font entre les mains de maître Hatem Zouari avocat au 5 rue du Royaume d'Arabie Saoudite Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette cession a été publié au journal la Presse et Essahafa le 7/6/2024.

2024401497FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé le 19/4/2024 enregistré à la recette des finances d'Ariana le 15/5/2024 quittance n°065657 enregistrement n°24203379 Mr Mohamed Makdoudi a vendu à Mme Salma Bahri le fonds de commerce exploité entant que café sis à la rue El Moussawet immeuble Essaada 7 Ariana.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteuse Mme Salma Bahri à son adresse sis au 12 rue El Iklass Ariana supérieur et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 12 Juin 2024.

2024401498FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 20 Février 2024 et enregistré à la recette des finances la Goulette le 27 Février 2024 sous le n°24301766 quittance n°M029138 Madame Souad bent Mohamed ben Abdallah ben Jaballah titulaire de la carte d'identité nationale n°05603365 a loué à monsieur Mahdi ben Lotfi ben Youssef ben Lakhal titulaire de carte d'identité nationale n°08995420 élisant domicile à la route de Mateur Menzel Bourguiba - Bizerte la totalité du fonds de commerce de boucherie avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Bachir Khrayef n°2 le Kram Est. Les éventuelles oppositions doivent être déposées entre les mains de Maître Yousra Azouzi sise au 10 Rue de la République Menzel Bourguiba dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» du samedi 01 juin 2024.

2024401476FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : Association Elyssa pour les Sports Equestres

Siège social : Saint-Cyprien, Sidi Ali El Hattab, Mornaguia 1110.

Objectifs : L'association a pour objectif de former les jeunes, de les encourager, de développer leurs capacités physiques et artistiques, et de les faire progresser aux plus hauts niveaux sportifs et moraux. Elle s'engage également à participer à diverses compétitions sportives sous la tutelle de la Fédération Tunisienne des Sports Equestres à laquelle elle est affiliée.

Spécialités : Saut d'obstacle/ endurance

Présidente : Guitouni Bessma

Secrétaire général : Djelassi Saber

Trésorier : Mhadhbi Mahdi.

2024R01579APSF1

Homologation de résolutions

Evolution d'un groupement d'intérêt collectif à un

Groupement de Développement Agricole

Nom : Groupement de Développement Agricole de WARIFEN

Zone d'intervention : Périmètre Irriguée WARIFEN

Buts : organisation de distribution d'eau d'irrigation.

- Protection des ressources naturelles pour une meilleure exploitation et entretien.

- Equipement de la zone d'intervention et orientation aux techniques agricoles appropriés à fin d'augmenter la production, ainsi que l'évolution de système de pâturage et élevage.

- Aider les cadres intéressés pour évoluer les situations agricoles.

- Echange d'expérience avec les autres organisations (G.D.A., O.N.G ... etc.) à l'intérieur du pays et à l'étranger.

- Résidence social : WARIFEN

- Adresse : Warifen Mareth 6080

- Décret de création du Groupement :

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3/6/2006 selon la loi n°43 de l'année 1999 daté le 10 mai 1999.

2024R01590APSF2

Evolution d'un groupement d'intérêt collectif à un

Groupement de Développement Agricole

Nom : Groupement de Développement Agricole d'ETTADHAMEN WARIFEN

Zone d'intervention : Périmètre Irriguée WARIFEN.

Buts :

- Protection des ressources naturelles pour une meilleure exploitation et entretien,

- Equipement de la zone d'intervention et orientation aux techniques agricoles appropriés à fin d'augmenter la production, ainsi que l'évolution de système de pâturage et élevage.

- Aider les cadres intéressés pour évoluer les situations agricoles.

- Echange d'expérience avec les autres organisations (G.D.A, O.N.G ... etc.) à l'intérieur du pays et à l'étranger.

- Résidence sociale : WARIFEN

- Adresse : WARIFEN - MARETH 6080

- Décret de création du Groupement :

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4/9/2007 selon la loi n°43 de l'année 1999 daté le 10 mai 1999.

2024R01591APSF2

Groupement de Développement Agricole Sidi Farjallah

Siège social : Al Hmira - Saouef - Zaghouen

Suivant 2 PV de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée de conseil d'administration en date du 17/5/2024 enregistrés à la recette des finances de Ennadhour le 5/6/2024 sous n°24800525-24700526 Quittance n°M018436-018437 il a été décidé la nomination d'un nouveau comité qui se compose :

Président : Farhani Ben Mehrez Taamalli

Trésorier : Jamel Ben Massaoud Taamalli

Membre : Belgacem Ben Achour Riahi.

2024S00780APSF2

SYNDIC RESIDENCE NOUR

Rue Alaska 2070 La Marsa

En se référant au procès-verbal de l'assemblée du syndic en date du 01/12/2023 enregistré à la Recette des actes judiciaires de l'Ariana le 4/12/2023 sous le n°3909 Quittance n°M021645 il a été décidé d'élire un Président et un Trésorier.

- Président : Mr Mohamed Ennigrou

- Trésorier : Mr Mohamed Ali Mestiri.

2024401467APSF2

Election d'un nouveau bureau de syndic de la résidence Farah2 sis à la rue de Tunis cité Erriadh Borj Essedria

Suite à l'assemblée générale élective du syndic de la résidence Farah2 sis à la rue de Tunis cité Erriadh Borj Essedria daté du 31 Mars 2024 dont son P.V a été enregistré dans la recette des finances de Slimen sous le numéro 00984 en date du 9 mai 2024 et sous numéro de reçu M30469 et où sont élus Mr Slim Elkamel président du syndic et Mr Ahmed Hasnaoui trésorier du syndic et Mr Nizar Nefzi secrétaire générale et Mrs et Mmes Fatma Bhiri, Laila Soltani, Nadra Chamkhi, Noureddin Elkamel, Ahmed Tekaya comme membres du syndic.

2024401480APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques
Cabinet de Maître Imed Hachicha
Avocat près la cour de cassation
8 rue El Idrissi Tunis
Tél. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62
hachichaimedavocat@gmail.com
MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R C N B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier).

La partie saisie :

Mouadh Ben Abdelhamid Bouafif (gérant de société) cin 06310527 demeurant à la rue 15 octobre Kelibia (2) Cité El Basatine Kelibia.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

Tous les droits soit 256.54 m² appartenant à la partie saisie situé à la rue Ezzouhour Kélibia gouvernorat de Nabeul constitué d'un terrain non immatriculé abritant un r c bâtis constitué d'un magasin d'alimentation et produit de propreté le dit rc est loué à Anis ben Rajeb d'un loyer de 288.780 dinars par mois le terrain est limité par la cité Ezzouhour et d'autre part par des immeubles tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Nabeul.

Mise à prix :

363.204, 714 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul le lundi 15/7/2024 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Nabeul et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2024T00582VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Grami Touhami

Avocat près la cour de cassation

02, Avenue de France 1er étage Béja

Les poursuivants : Kamel, Samira et Lamya, fils de Fadhlaoui Medini, demeurant au n°04 Rue Hédi Chaker, Amdoun gouvernorat de Béja.

Partie licitée : Samir fils de Fadhlaoui Medini demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Zahret Medyen, délégation de Amdoun gouvernorat de Béja.

Immeuble mis aux enchères : il s'agit d'un immeuble d'un lot de terrain sous forme de losange, d'une superficie de 708 m² sise à l'Avenue Habib Bourguiba Zahret Medyen Amdoun gouvernorat de Béja, comprenant une maison (rez-de-chaussée) à usage d'habitation de superficie totale de 165 m2 contournée par des espaces vides. Il existe sur la façade ouvrant sur l'avenue Habib Bourguiba 03 locaux commerciaux d'une superficie totale de 43 m². La totalité de l'immeuble est limitée du coté du Nord par le terrain de Béchir ben Belgacem. Du coté de l'est : une route. Du coté du sud : Avenue Habib Bourguiba. Du coté de l'ouest : un bâtiment revenant au conseil régional du gouvernorat de Béja. L'immeuble se situe dans une zone aménagée et raccordée à tous les réseaux publiques (SONEDE, STEG ET ONAS).

Mise à prix : Deux cent quatre vingt onze mille cent quatre vingt dinars.

Date de la vente : La vente aura lieu le jeudi 11/7/2024 à partir de 9h du matin par devant le tribunal de première instance de Béja.

Remarque : L'enchérissement ne peut se faire que par voie d'avocat et après consignation du tiers de prix initial soit par chèque certifiée, soit par caution bancaire irrévocable.

2024T00583VEPA1

Cabinet Maître El Ajouz Habib

Avocat à la cour de cassation

154 Rue Bab Souika Tunis

Tél : 24339896 / 55939896

000PA768223C

Les créanciers saisissant : Mm Asia CIN 00723433, Mm Sihem CIN 00553052, Mm Saloua CIN 00597945 Filles de Mr Hédi Ben Mohamed ben hadj Mohamed Essaadi.

Les débiteurs saisis : Héritiers de Riadh Essaadi ; son épouse Donia Moussa et ses enfants Majeurs Eya, Amira, Mohamed Hédi.

Héritiers de Rached Essaadi ; son épouse Souad Laamari et ses enfants Majeur Roua, Rima, Hédi, Mounira Essaadi, Radhia Essaadi

L'avocat du saisissant : Maître El Ajouz Habib étude sis à 154 Rue Bab Souika Tunis.

Titre exécutoire :

- Jugement n°9023 Rendu par la chambre civile du tribunal de 1ère instance de Tunis le 15/11/2016 qui exige la vente de tout l'immeuble "soukna" objet du titre foncier 129799 Tunis.

- Notification du huissier notaire n°8479 du 09-10/11/2017 et n°8628 du 19/9/2019 et n°8677 du 7/9/2020

- Jugement n°60378 Rendu par la cour d'appel de Tunis le 30/5/2022 qui confirme le jugement de 1ère instance.

- Notification du huissier notaire n°084//00 du 27/10/2022

- Jugement de la cour de cassation n°513901/51430 du 26/9/2023

Le Bien saisi :

Tout l'immeuble objet du titre foncier 129799 Tunis sis au 24 Rue Abderahman Mami Bardo.

La mise à prix :

La mise à prix de Tout l'immeuble objet du titre foncier n°129799 Tunis a été fixée à sept cent cinquante mille dinars (750.000, 000D) évalué d'après l'expert Mounira Sfina.

Le Tribunal et La date de la vente :

La vente de tout l'immeuble objet du titre foncier n°129799 Tunis aura lieu à la chambre des ventes Immobilières du tribunal de première instance de Tunis le mardi 16/7/2024 à partir de neuf heures du matin et les heures qui suivent à la salle d'audience réservée à cette fin au seing dudit tribunal.

Les étrangers ne pourraient participer à l'achat qu'après avoir produit une autorisation du gouverneur. Et à l'exception du poursuivant, ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix aux moins et par l'intermédiaire d'un Avocat, conformément aux dispositions de l'article 425 du Code de procédure civile et commerciale.

2024T00584VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Maître Aicha Riahi

Huissier de justice

29 Rue Habib Thamer Siliana 6100

Le maître Aicha Riahi huissier de justice lance une annonce de vente

aux enchères publiques du fonds de commerce de boulangerie; boulangerie elahrame avenue Habib Bourguiba Bargou Siliana, le sujet de jugement de tribunal de 1ère instance de Siliana n°298 le 23/2/2021 pour C.N.S.S Siliana contre Aicha bent Ibrahim Bargaoui CIN n°04552433. Identifiant fiscal n°000CN1344826/D avec tous les éléments moraux et matériels. Avec une mise à prix de 52585.000 dt pour le Mardi 25/6/2024 à 10h30 de matin au lieu de fonds et nul n'est admis à participer aux enchères s'il n'a avancé le dixième de la mise à prix avancée soit en espèces ou par un chèque certifié.

2024R01576VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Maître Laabidi Abir

Huissier de justice

23 rue de la République Siliana

Tél/Fax : 78870606

MF : M1122338/j

Maître Abir Laabidi huissier de justice lance une annonce de vente aux enchères publiques du fonds de commerce de boulangerie "ennaoura" située à l'avenue Hbib Bourguiba Rouhia Siliana, le sujet de jugement de tribunal de 1ère instance de Siliana n°299 du 23/02/2021 pour cnss Siliana contre Raouf Ferchichi cin 04494445 / avec tous les éléments moraux et matériels avec une mise à prix de 78.111, 000 dt pour le mardi 25/6/2024 à 11 h du matin au lieu du fonds, et nul n'est admis à participer aux enchères s'il n'a avancée le dixième de la mise en prix soit en espèce ou par un chèque certifié.

2024R01577VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Maître Laabidi Abir

Huissier de justice

23 rue de la République Siliana

Tél/Fax : 78870606

MF : M1122338/j

Maître Abir Laabidi huissier de justice lance une annonce de vente aux enchères publiques du fonds de commerce de boulangerie située à cité Taib Elmhiri Siliana. Le sujet de jugement de tribunal de 1ère instance de Siliana 250 du 19/3/2019 pour cnss Siliana contre Maher Laabidi cin 04529354 identifiant unique le 0855237X avec tous les éléments moraux et matériels avec une mise à prix de 28.859, 936 dt pour le lundi 24/06/2024 à 10 h du matin au lieu du fonds et nul n'est admis à participer aux enchères s'il n'a avancée le dixième de la mise à prix soit en espèce ou par un chèque certifié.

2024R01578VEPA1

L'adjudication sur folle enchère (Parties indivises) après rabais de 40%

Cabinet maître Wadie BEN ALI

Avocat à la cour de cassation à KEBILI

Tél : 75492504

Partie saisissante : Mr Mustafa DRAOUIL, CIN 04865317, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Kebili. - en qualité de créancière.

Partie saisie : Mr Walid Moftah ; CIN : 04893005 ; fonctionnaire, demeurant à Kebili. - en qualité débiteur.

L'avocat poursuivant: Maître Ben Ali Wadie Avocat, Immeuble ELMAGUZAOUI, 2ème étage, 4200 KEBILI. M/F0987573S.

Le fol enchérisseur : Mr Mohamed ben Ali Bendhifallah ; agriculteur, demeurent à Ben Gardane. Le prix d'adjudication 145.500, 000 D plus frais et honoraires taxés 13421.746d.

L'objet de la vente : 23255.667 parts indivises de la propriété dénommée Fathiya objet du titre foncier 31436 Kebili avec une superficie de soixante-dix mille soixante-sept mètres carrés. (70067 m²) 70067 parts contenant 185 de palmiers DEGLA en cours de production, 70 palmiers moyens, et 100 petits palmiers, plusieurs arbres fruitiers de pêches, grenades, figues, raisins et olives, à un puits d'eau avec une pompe émergée 7,5cv (énergie solaire) et un réservoir d'eau, avec un entrepôt pour la collecte de matériaux agricoles. La propriété est délimitée au Sud : Une route agricole et ensuite un lot n°02, zone Jemna sous la lettre C4, à L'ouest : un lot n°04 zone Jemna C4 en à L'est : Sabkha au nord : Sabkha.

Mise à prix : suite à la décision rendue le 26/6/2023 par la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Kebili dans l'affaire 155 de rabaisser la mise à prix de 40% elle sera fixée à cent dix huit milles et trois cents cinquante trois dinars 600 millimes (118353.600dt) hors frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : lundi 8 Juillet 2024 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Kebili.

Charges grevant la propriété : Inscription valant saisie immobilière en faveur de Mr Mohamed ben Ali Bendhifallah; agriculteur, demeurent à Ben Gardane, en date du 5/10/2022, dossier 05/2022 n°540; sur 23255.667 parts indivises de la totalité 70067 parts de la propriété 31436 Kebili.

- Pour participer aux enchères publiques il faut consigner le tiers de la mise à prix à savoir 39.451, 200 DT.

- La visite des lieux : la Visite de terrain saisi pourra avoir lieu tous les jours, pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Kebili où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Ben Ali Wadie selon l'horaire administratif.

2024R01593VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE n° 0000110F.

Partie saisie : Société HORIZON FROID, SARL, R N E n°1034386A, ayant son siège social à l'avenue d'Algérie, rue Mauritanie immeuble ellouze n°10 Sfax 3000.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à la rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°40859 Sfax, dénommé «HASNA», situé à Sfax sur la route

de Tunis, km 13, entrée des grands couvoirs, à droite en direction de Tunis, à environ 600 m de la route principale, sa superficie totale est de 10925 m², il est constitué d'une grande parcelle divise et de 3 parcelles indivises détaillées comme suit :

1) la parcelle divise n°2, c'est la parcelle principale, d'une superficie de 10577m² représentée par un vaste terrain nu, rectangulaire, en état de désolation et d'abandon. Il est traversé par plusieurs voies résultant du croisement de véhicules et de camions. Il est clôturé sur le côté ouest par un mur d'environ 2,50 mètres de hauteur, dont la partie inférieure est construite en pierre et ciment, et la partie supérieure en briques, entrecoupée de colonnes en béton de ciment, et clôturé du nord, du côté ouest avec un mur de 75 m de longueur et environ 1,20 m de hauteur. Sa partie inférieure est également faite de pierres et le reste est en briques.

Près des deux murs il y a des quantités de briques inutilisées. La parcelle est entourée tant du côté sud que de l'Est par une bordure de sable de faible hauteur qui la sépare des propriétés voisines. Près de son coin sud Est, se trouve un ancien entrepôt d'une superficie d'environ 20 m² surmonté d'un ancien réservoir d'eau.

2) Les 3 parcelles indivises sont : la Parcelle n°1, d'une superficie de 60m², la Parcelle n°2, d'une superficie de 72 m² et la Parcelle n°3, d'une superficie de 216 m². Les 3 parcelles représentent une entrée commune entre le titre 40859 Sfax et les titres fonciers 73333 Sfax et 73336 Sfax.

La nature de la zone dans laquelle se trouve la propriété saisie est agricole, malgré la présence d'un complexe appartenant à l'entreprise des grands couvoirs et à d'autres institutions, et elle est équipée d'électricité.

La mise à prix : 385.000, 000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 15/7/2024 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Aboukacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X00763VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, RNE n° 0000110F, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, ayant son domicile élu à l'étude de son avocate maître Ben Abdallah Rim sis à l'immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Partie saisie : Société URBAT, SARL, RNE n°1521556P, ayant son siège social à l'avenue de l'union du magreb Arabe, local n°8 Sokra centre rez-de-chaussée, 1er et 2ème étage sokra Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à la rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n° 42794 Sfax, dénommé «slim», situé à Sfax, Sidi Salah, sur la route de Tunis, km 11, à proximité de la station AGIL, au bord de la route menant de la Tunisie à Tripoli.

Il s'agit d'un terrain semi rectangulaire, urbanisé, à double caractère résidentiel, professionnel et de service, sa superficie totale est de 3026 m². Il contient un ancien bâtiment en ruine à la bordure de route au 1er rang de la route de Tunis, Km 11, à proximité du point circulaire entre l'ancienne route vers Tunis et l'autoroute.

Il y a des remblais accumulés entre le coin de la route et la rue du côté nord de la parcelle.

L'emplacement de la propriété est limité, mais il est dans un état d'abandon complet.

Toutes les installations nécessaires et de base sont disponibles dans la zone.

La propriété est limitée de l'Est par la société Ali Al-Féki Motors, de l'ouest par la route Tunis GP1 Sfax, d'où son entrée du sud par la parcelle numéro 2 et du nord par un chemin de terre d'où l'accès secondaire.

La mise à prix : 453.900,000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 15/7/2024 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Aboukacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X00764VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque de Tunisie et des Emirats, Société Anonyme, inscrite au R.C au tribunal de Tunis sous le n°B140831996, siège social actuel est au lot AFH - BC8 Boulevard Beji Caid Essebsi, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis ayant son domicile élu à l'étude de son avocat maître Ben Abdallah Rim sis à la rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax - en sa qualité de créancier hypothécaire.

Parties saisie : 1) Abdelhafidh Ben Taiib Fakhfakh, titulaire de la CIN 01124865, expert judiciaire, demeurant à l'Avenue 5 Août immeuble Carrefour Sfax - en sa qualité de tiers détenteur du droit de propriété sur l'immeuble hypothéqué.

2) Monia bent Habib Ben Mohamed Ben Ameur épouse Fakhfakh Abdelhafidh, professeur, titulaire de la CIN 01325970, demeurant à Sakit Ezzit Sfax - en sa qualité de tiers détenteur du droit d'usufruit sur le bien hypothéqué.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah ayant son étude à la rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : La totalité de l'appartement situé au 1er étage d'un immeuble dit immeuble «Al-Hammami» (app C) sis à Sfax à l'avenue 7 novembre anciennement et actuellement à la rue de la liberté, objet du titre foncier n°31016 Sfax nommé «Al Hammami 19» ainsi que les 10/100 parties communes et indivises y afférentes relevant du titre foncier 18733 Sfax.

L'appartement est d'une superficie totale de 117m², il se compose après modifications selon l'expert M. Moncef Damak - de 3 chambres, un hall, 2 salles d'eau, une salle de douche, une cuisine et une toilette.

Le sol de la propriété est couvert de parterres. Elle est équipée d'eau potable et d'électricité et reliée à des canaux d'évacuation des eaux usées connectés au réseau de l'Office de l'assainissement.

Le bâtiment est équipé d'un ascenseur en plus des escaliers. L'état de l'appartement est bien de point de vue construction et il n'y a aucune activité dedans.

Remarque : Le propriétaire initial de l'appartement, M. Abdulaziz Mseddi, y avait préalablement apporté des modifications, notamment en insérant des espaces pour lesquels une décision d'appel avait été rendue pour lever les dommages avant que la 1ère partie saisie ne l'achète à son propriétaire initial susmentionné.

La mise à prix : 210.600, 000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 15/7/2024 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance Sfax sis à la rue Aboukacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X00765VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur de la succession du défunt Hbib ben Majid Jendoubi

En vertu de l'ordonnance sur requête n°76017 émanant du Tribunal de Première Instance de Grombalia le 27/5/2024, il a été décidé la nomination de Madame Jabri Ouesleti Abir sis au 11 rue d'Alger immeuble 2, 2ème étage bureau n°17, en qualité de liquidateur des biens successoraux du défunt Habib ben Majid Jendoubi pour procéder à leur inventaire, à leur administration et à leur partage entre les héritiers chacun selon sa part.

Il appartient à tous les créanciers de la succession de présenter leurs dettes dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au liquidateur soit directement contre décharge soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2024T00581VEPA2

Appel d'offres pour la cession

De la société MARBRERIE DU LAC

IU : 1116452X

Sise à la zone industrielle de Djebel el Ouest

En exécution de la décision rendue par la chambre du conseil auprès du tribunal de 1ère instance de Zaghouan en date du 02/5/2024 dans l'affaire n°30, Le commissaire à l'exécution Mr. SLAH GUEDOUAR lance un appel d'offres pour céder la société «MARBRERIE DU LAC» à un tiers.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du commissaire à l'exécution sis au 2 bis rue de l'argentine immeuble Argentina 5ème étage bureau n°4 moyennant le paiement d'un montant non restituable de 500 dinars.

Aucune offre ne sera acceptée dépassant trois (03) mois de la date de la parution de la présente.

Pour toutes informations contactez les N° suivants : 71.841.041/21.470.591 /99299713.

2024401489VEPA2

Cession d'une entreprise comme étant un tout indivisible

Société medical wear

Capital social : 250 000. 000 dt

Siège social : Résidence el mesk bureau numéro 22 A Montplaisir 1002 cité el Khadra - Tunis

Siège d'activité : Zone Industrielle Rue Amdoun 9000 - Béja

MF : 1176524 D

Suivant la décision du tribunal de première instance de Tunis du 02 février 2023 qui a décidé la cession de la société medical wear comme étant un tout indivisible.

Le contrôleur d'exécution Naim Kaabi annonce au public que Les personnes qui désirent participer doivent soumettre leurs offres au plus tard le 29 juin 2024. Le retrait de cahier des charges se fait au bureau du contrôleur d'exécution, situé, 23 rue Ali balhaouan - Khaireddine - la Goulette (Téléphone : 31 529 072) contre le paiement de (deux cents Dinars) 200 dinars.

Pour plus d'information contacter le bureau du contrôleur d'exécution sur le numéro : 31 529 072.

2024401490VEPA2

Cession d'une voiture

Société medical wear

Capital social 250 000. 000 dt

Siège social : Résidence el mesk bureau numéro 22 A Montplaisir 1002 cité el Khadra - Tunis

Siège d'activité : Zone Industrielle Rue Amdoun 9000 - Béja

MF : 1176524D

Suivant la décision du tribunal de première instance de Tunis du 29 mai 2024 qui a décidé la cession de la voiture de la société medical wear.

Le contrôleur d'exécution Naim Kaabi annonce au public que Les personnes qui désirent participer doivent soumettre leurs offres au plus tard le 29 juin 2024.

Le retrait de cahier des charges se fait au bureau du contrôleur d'exécution, situé à l'appartement 23 rue Ali balhaouan - Khaireddine - la goulette (Téléphone : 31 529 072) contre le paiement de (deux cent Dinars) 200 dinars.

Pour plus d'information contacter le bureau du contrôleur d'exécution sur les numéros : 26646132-31 529 072.

2024401491VEPA2

Décision judiciaire de clôture des procédures de Liquidation Héritage du Défunt Acherif Jbeli

Ordonnance sur requête n°32378

Délivré par le Tribunal de Première Instance de Nabeul

Maître Khalfi Sihem annonce au public en sa qualité de liquidateur du Défunt Acherif Jbeli C.I.N

n°01822334, la clôture des procédures de liquidation n°41 en vertu de la décision judiciaire rendu par le juge commissaire le 27/5/2024 et le dépôt du dossier auprès de greffe du tribunal de première instance de Nabeul.

Cette annonce constitue un quitus général au liquidateur.

2024401495VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Report de la tenue de l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire

Société EL KANAOUET

S.A. au capital de 11.500.000 dinars

Siège social : Immeuble Essalem, 34 bis rue Ibn Rachik, angle rue Ahmed Rami, cité les jardins 1002 - Tunis

L'Identifiant Unique : 0012689L

Le Conseil d'Administration informe tous les actionnaires de la société EL KANAOUET du report de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue le jeudi 20 juin 2024, pour le mardi 9 juillet 2024, respectivement à 9h30mn et à 11h au siège social de la Société El Kanaouet sis à l'Immeuble Essalem, 34 bis rue Ibn Rachik, Angle rue Ahmed Rami Cité les jardins 1002 - Tunis, à l'effet de l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire :

1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des opérations sujettes aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6- Renouvellement du mandat des administrateurs du conseil d'administration de la société El Kanaouet.

7- Fixation des jetons de présence.

Assemblée Générale Extraordinaire :

1- Approbation de l'augmentation du plafond d'emprunt autorisé au Président Directeur Général de la société EL KANAOUET (statuts de la société, article 26 paragraphe 2-b- i : autorisation).

2- Approbation de l'ajout de l'adresse de l'usine «lieu de l'activité» dans l'article 5 : Siège du statut de la société EL KANAOUET.

2024R01580SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale extraordinaire

SOCIETE LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES

«C.C.G»

Siège social : Zone Industrielle Route du port, Ghannouch Gabès

Numéro d'identification fiscale : 003624R/A/M/000

Registre national des entreprises : B1102251997

La société les carrelages choisis annonce le report de l'Assemblée Générale extraordinaire du 6-6-2024 en date du 4-7-2024.

Messieurs les actionnaires de la société LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le jeudi 4 juillet 2024 à 11h au bureau de notre Commissaire aux comptes Mr Djemel Abdelhedi sis à CLEOPATRE CENTER BUREAU A3-7 Centre Urbain Nord 1082 dont l'ordre de jour suivants :

1- Approbation de la dépréciation de valeur des actions et/ou l'utilisation des réserves spéciale pour la réévaluation de l'actif.

2- L'augmentation du capital.

3- Révision de l'article n°06 du statut de la société.

4- Séparer les fonctions et pouvoirs du président directeur général et directeur général et réviser le statut de la société.

5- Question diverses.

Tous les documents relatives à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mise à la disposition des actionnaires au siège social de la société les carrelages choisis de Gabès : zone industrielle route de port Ghannouch Gabès.

2024R01583SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES

«C.C.G»

Siège social : Zone Industrielle Route du port, Ghannouch Gabès

Numéro d'identification fiscale : 003624R/A/M/000

Registre nationale des entreprises : B1102251997

La société les carrelages choisis de Gabès annonce le report de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6-6-2024 en date du 4-7-2024.

Monsieur les actionnaires de la société LES CARRELAGES CHOISIS DE GABES, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 4 juillet 2024 à 10h au bureau de notre Commissaire aux comptes Mr Djemel Abdelhedi sis à Cléopâtre Center Bureau A3-7 Centre Urbain Nord 1082 dont l'ordre de jour suivants :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du CAC.

2- Approbation des états financiers de l'exercice 2023 ainsi que le rapport de gestion du conseil d'administration.

3- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

4- Quitus aux administrateurs concernant l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions réglementées.

6- Renouvellement des mandats des administrateurs et convocation du conseil d'administration pour la nomination du président directeur générale de la société.

7- Approbation de budgets 2024 et leurs sources de financements et la continuité de l'application des conventions de groupe BEN AMER pour financer la production par les matières premières.

8- L'approbation de convertir les obligations convertibles en actions pour nom de l'UGFS.

9- Approbation d'intégrer les dettes de Tunisian American SME Company à l'augmentation du capital de la société.

10- Approbation de la convention de prêt avec RABII EL ONS IMMOBILIER

11- Approbation du programme de sauvetage avec investissement

12- Questions diverses.

Tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mise à la disposition des actionnaires au siège social de la société les carrelages choisis de Gabès : zone industrielle route de port Ghannouch Gabès.

2024R01584SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 3/7/2024

SOCIETE GRATING INDUSTRIES S.A

Société anonyme

Au capital de 2 800 000 Dinars Tunisiens

Siège social : Avenue Kheireddine Pacha numéro 75, lot 13DD I IDC lotissement Ennassim Bourgel, Tunis

Identifiant Unique : 1393349S

Les membres du conseil d'administration décident de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le 3 juillet 2024 à 10 heures à la zone industrielle Bouarada 2 sur convocation du PDG afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard pris dans la tenue de l'assemblée appelée à statuer sur les états financiers de 2022 ;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

3. Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

4. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

5. Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2022 ;

8. Fixation du montant des jetons de présence ;

9. Information concernant les déclarations de fonctions conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales ;

10. Pouvoirs pour formalités.

2024401500SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Communautaire Locale «SERESSITA»

Oum Labweb - Délégation de Fahs

Capital social : 11.000 Dinars

Identifiant fiscal : 1835339/Z

Conformément aux articles 33-34-35-36 du décret n°15 du 20 Mars 2022 relatif aux Sociétés Communautaires le Conseil d'Administration de la Société Communautaire Locale «SERESSITA» invite tous les souscripteurs de la société à assister à une assemblée générale ordinaire qui sera tenu le 25 Juin 2024 pour examiner les points suivants :

- Soumettre et approuver les états financiers scellés à fin de 2023, le rapport du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes pour la même année.

- Affectation du résultat.

- Approbation des conventions particulières et du rapport du commissaire aux comptes.

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

- Diverses questions.

2024R01592SODB3

Autres sociétés

Assemblée générale

Sté Rimene de Coopération

Capital : Dix mille dinars (10.000.000)

MF : 1695141/F

Le conseil d'administration de la société de Coopération de Base pour Services Agricoles "Rimen", annonce que l'assemblée générale normale de la société aura lieu le mercredi 26 Juin 2024 à 10h au siège de la société Rue Habib Bourguiba Sejnan 7010.

Programme :

1. Lecture et approbation des rapports financiers et littéraires.

2. Election du conseil d'administration.

3. Mise à jour de la liste des adhérents.

4. Changement du siège social.

5. Points divers.

Les personnes entièrement souscrites et inscrites au livret d'enregistrement de la société doivent présenter leur candidature au conseil d'administration de la société. Les participants peuvent consulter le procès-verbal du conseil d'administration, les états financiers et le rapport du commissaire aux comptes au siège de la société, 16 juin 2024. La dernière date limite d'acceptation des candidatures est le 20/6/2024.

2024R01594SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société ZAYATINES EL MANSOUR a déposée une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 26/4/2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie qui consiste en une unité de production de l'huile d'olive huilerie située à la Rte el Matar Km 32 délégation AGEREB gouvernorat de Sfax conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le délégué D'AGEREB dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du gouvernorat de Sfax, à la délégation AGEREB ou à la municipalité AGEREB.

DIVERS

Avis au public

Avis

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Nabeul en date du 02/4/2024 sous le n°311 en matière de tutelle, jugement notifié au ministère public par l'exploit de huissier de justice Maître Mathlouthi Ahmed le 3/5/2024 sous le n°1165. Jugement devenu définitif en vertu d'une attestation de non appel délivrée par le greffe du tribunal de première instance de Nabeul en date du 4/6/2024 sous le n°40 le tribunal a décidé la nomination de Madame Denine Feiza en tant que tutrice curatrice chargée de gérer et administrer les biens et affaires et transactions financières de sa mère Mme Nedia Abdelguerfi, la représenter auprès des tribunaux et administrations publiques et privées.

Toutes dispositions des biens de la représentée sont soumises à l'autorisation préalable. La demanderesse est autorisée à publier un extrait de ce jugement au JORT après expiration des délais d'appel.

2024R01581DIVD2

Avis Complémentaire

Demande de Mise à jour

En vertu de la demande de mise à jour n°975 Jendouba formulée par les héritiers de monsieur Jamal Eddine Triki représenté par maître Sanaa Ayadi avocate prés la cour de Cassation son cabinet sis à la rue Habib Thameur Jendouba et soumise au tribunal immobilier de Jendouba le 9/6/2022 concernant, le bien immobilier situé à Jendouba d'une superficie de 543 m objet du titre foncier 18678/161055 Jendouba dénommé "KHALIL" par lequel il demande la publication d'un avis complémentaire relatif à la parcelle n°5 du projet de lotissement établi par l'office de la topographie et de la cartographie correspond exactement à la parcelle n°8 du plan final du lotissement n°161055 ayant une superficie 543 m qui est une propriété de monsieur Jamal Eddine Triki en vertu d'un contrat de cession de la part de la municipalité de Jendouba propriétaire initial du titre foncier 161055.

Toutes les personnes qui présume avoir un droit concernant le titre foncier n°18678 Jendouba doit déposer une opposition au greffe du tribunal immobilier de Jendouba dans un délai d'un mois à partir de la date de publication du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 7/6/2024.

2024R01586DIVD2

Jugement de soumission

Conformément à un jugement de soumission Rendu Par le tribunal de première instance de Grombalia le 7 mai 2024, n°5239. Rafia bent Ahmed Ben Amour Ben Elhaj Slimane a été nommé Tuteur de son fils, Mohamed Charf Eddine Ben Chedli Ben Mohamed Baraket et toutes les objections sont acceptées à la résidence de tutrice Mme Rafia Ben Elhaj Slimane Avenue Bourguiba à Menzel Bou Zelfa, le délai est 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal officiel de la République Tunisienne.

2024R01589DIVD2

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DU COMMERCE
OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE

BILAN

(Exprime en dinars)
Exercice clos le 31 décembre 2022

	Notes	2022	2021	2021 Rectificatif
ACTIFS				
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilises				
Immobilisations incorporelles	4	1 362 840	1 236 067	1 236 067
Amortissements		- 1 257 299	- 1 119 210	- 1 119 210
		105 541	**116 857**	**116 857**
Immobilisations corporelles	4	55 269 608	54 885 318	54 885 318
Amortissements		- 38 467 029	- 36 991 151	- 36 991 151
		16 802 579	**17 894 167**	**17 894 167**
Immobilisations financières	5	36 803 896	37 089 678	37 089 678
Provisions		- 12 589 423	- 13 175 832	- 13 175 832
		24 214 373	**23 913 846**	**23 913 846**
Total des actifs non courants		**41 122 493**	**41 924 870**	**41 924 870**
ACTIFS COURANTS				
Stocks	6	203 808 543	211 209 034	211 209 034
Provisions		- 66 129 751	- 46 364 147	- 46 364 147
		137 678 792	**164 844 887**	**164 844 887**
Clients et comptes rattachés	7	715 055	898 286	898 286
Provisions		- 587 546	- 587 546	- 587 546
		127 509	**310 740**	**310 740**
Autres actifs courants	8	71 678 264	44 379 813	44 217 877
Provisions		- 14 452 470	- 13 246 612	- 13 084 676
		57 225 794	**31 133 201**	**31 133 201**
Placements et autres actifs financiers				
Liquidités et équivalents de liquidités	9	9 765 054	29 980 242	29 980 242
Total des actifs courants		**204 797 150**	**226 269 070**	**226 269 070**
Total des actifs		**245 919 643**	**268 193 940**	**268 193 940**

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DU COMMERCE
OFFICE DUCOMMERCE DE LA TUNISIE

BILAN
(Exprime en dinars)
Exercice clos le 31 décembre 2022

	Notes	2022	2021	2021 Rectificatif
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
Capitaux propres				
Fonds de dotation		500 000	500 000	500 000
Reserves pour fonds social	10	- 1 729 116	- 1 585 283	- 1 585 283
Autres capitaux propres		36 368 513	28 868 512	32 618 512
Resultats reportés		- 401 408 011	- 270 189 915	- 270 189 915
Modifications comptables	11	- 3 750 000	- 7 274 616	- 3 000 000
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		**- 370 018 614**	**- 249 681 302**	**- 241 656 686**
Résultat de l'exercice		**- 423 969 058**	**- 120 193 480**	**- 128 218 096**
Total des capitaux propres avant affectatio		**- 793 987 672**	**- 369 874 782**	**- 369 874 782**
Passifs				
Passifs non courants	12			
emprunts		223 324 974	150 841 463	150 841 463
Provisions pour risques et charges		-	-	-
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	13	215 553 450	119 107 306	119 107 306
Provisions pour risques et charges	14	52 370 436	54 962 023	54 962 023
Autres passifs courants	15	46 340 402	10 145 699	10 145 699
Concours bancaires et autres passifs fir	16	502 318 053	303 012 231	303 012 231
Total des passifs		**1 039 907 315**	**638 068 722**	**638 068 722**
Total des capitaux propres et des passi		**245 919 643**	**268 193 940**	**268 193 940**

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DU COMMERCE
OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE

ETAT DE RESULTAT
(Exprime en dinars)
Exercice clos le 31 décembre 2022

	Notes	2022	2023	2021 Rectificatif
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	17	739 553 597	682 064 672	682 064 672
Cout des ventes	18	- 1 098 943 005	- 667 149 589	- 674 424 205
Marge brute		**- 359 389 408**	**14 915 083**	**7 640 467**
Autres produits d'exploitation	19	109 392 137	12 106 532	12 106 532
Frais de distribution		- 15 129 215	- 14 491 864	- 14 491 864
Frais d'administration		- 16 311 173	- 15 537 278	- 15 537 278
Autres charges d'exploitation	20	- 118 985 205	- 105 643 433	- 105 643 433
Résultat d'exploitation		**- 400 422 864**	**- 108 650 960**	**- 115 925 576**
Produits financiers		711 160	294 000	294 000
Charges financières		- 38 063 018	- 20 166 727	- 20 166 727
Produits des placements	21	3 345 905	3 859 706	3 859 706
Autres gains ordinaires		11 542 596	5 457 473	4 707 473
Autres pertes ordinaires		- 300 004	- 259 935	- 259 935
Resultat des activités ordinaires avant impo		**- 423 186 225**	**- 119 466 443**	**- 127 491 059**
Impot sur les bénéfices		- **782 833**	- **727 037**	- **727 037**
Resultat des activités ordinaires après impo		**- 423 969 058**	**- 120 193 480**	**- 128 218 096**
Elément extraordinaires (pertes/gains)		**-**	**-**	
Resultat net de l'exercice		**- 423 969 058**	**- 120 193 480**	**- 128 218 096**
Modifications comptables		**- 3 750 000**	**-**	**- 3 000 000**
Resultat net de l'exercice après modifications co		**- 427 719 058**	**- 120 193 480**	**- 131 218 096**

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DU COMMERCE
OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Exprime en dinars)
Exercice clos le 31 décembre 2022

	2022	2021
Flux de tresorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	851 181 463	770 576 251
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 927 808 662	- 750 694 942
Interéts reçus	254 796	1 249 887
Impots sur les benefices payés		
Subvention d'exploitation reçue		9 353 175
Flux de tresorerie provenant de l'exploitatic	**- 76 372 403**	**30 484 371**
Flux de tresorerie liés aux investissements		
Decaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	- 1 007 261	- 4 061 983
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	239 750	-
Decaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	- 25 500	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	-	**639 834**
Flux de trésorerie provenant des activités d	**- 793 011**	**- 3 422 149**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Dividendes et autres distributions	3 196 491	2 327 656
Encaissements provenant des emprunts	**80 083 511**	**10 000 000**
Remboursement des emprunts	- 26 329 776	- 26 702 232
Flux provenant des comptes des marchés administratifs et des fonds de contre-partie		
Flux de tresorerie provenant du finance	**56 950 226**	**- 14 374 576**
Variations de trésorerie	**- 20 215 188**	**12 687 646**
Trésorerie au début de l'exercice	**30 142 178**	**17 454 532**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**9 926 990**	**30 142 178**

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN 0330.9258

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.

2024R01595BCFA5

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DU COMMERCE
OFFICE DE COMMERCE DU LA TUNISIE

Schéma des soldes intermediaires de gestion
(Exprimé en dinars)
Exercice clos le 31 decembre 2022

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2022	2021	2021 rectifictive
Ventes marchandises	449 702 473	cout d'achat des marchandises vendues	706 124 428	**Marge commerciale**	**- 256 421 955**	23 756 443	31 031 059
Revenus	289 851 124						
Production stockée	- 2 770 921,00	Destockage production	-				
Total	**287 080 203**			**Production**	**287 080 203**	**243 776 023**	**236 501 407**
Production	287 080 203	Achats consommés	390 047 655	**Marge/coût de matière**	**- 102 967 452**	- 8 841 360	- 8 841 360
Marge commerciale	- 256 421 955						
Marge sur coût de matière	- 102 967 452						
Subvention d'exploitation	7 857 482						
Total	**- 351 531 926**	Autres charges externes	**4 332 483**	**Valeur ajoutée brute**	**- 355 864 409**	**19 960 778**	**12 686 162**
Valeur ajoutée brute	- 355 864 409	Impots et taxes	709 321				
		Charges de personnel	24 259 019				
Total	**- 355 864 409**		**24 968 340**	**Excedent brut d'expl**	**- 380 832 749**	**- 3 553 312**	**- 10 827 928**
Excedent brut d'exploitation	- 380 832 749	Autres charges ordinaires	213 920				
Autres produits ordinaires	113 787 006	Charges financières	45 425 609				
Produits financiers	10 709 901	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	121 210 854				
		Impôts sur le resultat ordinaire	782 833				
		Modifications comptables	3 750 000				
Total	**- 256 335 842**		**171 383 216**	**Resultat des activités ordinaires**	**- 427 719 058**	**- 120 193 480**	**- 131 218 096**